



Compte rendu de la réunion du 01 Novembre 2023

Mesdames : C. GARRET / D. VAUCOULOUX/ M. VENEAU / N. PICCAND FOUGERE

Messieurs : H. CORNIER / JP. KERIHUEL / B. VOISIN / JB. MOINGS

Absents excusés : JL. VADAKARN / A. DUPONT

La séance est ouverte à 18h par le président Monsieur JP. KERIHUEL.

I –COURRIERS SUITE AU CHAMPIONNAT 2023

La commission a pris connaissance des courriers relatifs aux observations sur les jugements du championnat 2023. La commission trouve inadmissible le contenu de ceux-ci !

En conséquence et en complément de la réponse du Docteur VAUCOULOUX un courrier sera adressé à M Frank APPOLINAIRE lui rappelant la conduite à tenir aussi bien sur le terrain qu'en dehors (notamment réseaux sociaux...) voir PJ

II – MODIFICATION DE LA REMISE DES RESULTATS SUR LES CONCOURS INTER-RACES.

Suite à des différentes remarques sur la transmission des résultats des épreuves, la commission décide qu'à partir de 2024 le juge devra transcrire **lui-même** sur un brouillon les pointages du concurrent lors de son passage. Ce brouillon, après enregistrement par le secrétariat, sera affiché dans la mesure du possible après le passage des concurrents.

Cette modification ne s'applique pas à la finale

III –NHAT

L'organisation des NHAT restera réservé aux Club de race, aux Canines territoriales et aux concours FCI.

IV-BIEN ETRE ANIMAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS POUR LES CHIENS

- 1) Les chiennes gestantes à moins de 4 semaines de la date de mise bas prévue ou moins de 6 semaines après avoir donné naissance à une portée sont exclues de la participation. Lors des épreuves, les chiens malades ou boiteux, ou les chiens suspectés de maladies contagieuses sont également exclus. La décision de retirer le chien est prise par le juge principal sur la base de sa propre décision ou sur la base de l'avis d'un vétérinaire.

- 2) Les chiens en compétition ne sont pas autorisés à porter quoi que ce soit, pas même un collier. Un petit élastique à cheveux, une épingle ou quelque chose de similaire est autorisé à garder les poils du chien hors de son champ de vision.
- 3) Les chiens castrés, Monorchides et Cryptorchides sont autorisés à participer aux épreuves.
- 4) Les chiens sans pedigree sont autorisés à concourir en niveau 1 (Inter-races et continental), les chiens avec pedigree peuvent participer au 3 niveaux d'épreuves. Pour la participation aux finales, seuls les chiens confirmés peuvent y participer.
- 5) L'âge minimum du chien pour participer aux concours et CACCBT est de 12 mois

V- OUVERTURE DE LA CLASSE « TRAVAIL » - Colleys à Poil long et Poil Court

Suite à la demande d'ouverture de la classe « TRAVAIL » pour les Colleys à Poil long et Poil Court, du Club des Amis du Colley, la commission donne un avis favorable

Le président clôture la réunion à 20h

Le Président Jean Paul KERIHUEL



Président :

Monsieur Jean Paul KERIHUEL

7 Allée Mme de La Fayette

29290 SAINT RENAN

Aubervilliers le 05 novembre 2023

Monsieur Frank PPOLINAIRE
Chemin des Grand Près
L'ESPÉRIT 26120 UPIE

Monsieur,

La commission a pris connaissance de vos courriers et en réunion a décidé de vous apporter quelques précisions sur la conduite à tenir dans notre discipline.

Tout d'abord nous rappelons que nos juges sont bénévoles et comme tels, ils font de leurs mieux pour assurer la mission qui leur est confiée en respectant les règlements de la SCC et les directives de la commission.

Les concurrents eux, de leurs coté, sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (notamment réseaux sociaux...). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel. En particulier, ils s'engagent à :

- Respecter, en gestes et en paroles, le (s) juges(s) et ses (leurs) décisions.
- Respecter les règlements, les bénévoles de l'organisation et le public ;
- Respecter l'intégrité physique et mentale de son chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions. Respect absolu du bien-être animal et notamment le troupeau mis à disposition ;
- Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mise à disposition pour les concours ;
- Suivre les directives et les consignes des organisateurs ;

Nous pensons que ce petit rappel vous fera réfléchir lors de vos prochaines participations.

Recevez nos sincères salutations

Pour la commission

Le Président
Jean Paul KERIHUEL